

GOUVERNEMENT GENERAL
8^{me} DIRECTION GENERALE
2^{ème} DIRECTION

Léopoldville, le 29.9.59

ENS. MOYEN ET SUPERIEUR
2^{ème} Section

N° 822/3290

Objet: Bourse d'études
et de voyage
1959-1960.

A Monsieur NIMUBONA Lorgio
Kwitaba, Bututsi
B.P. 31
B U R U R I
(Ruanda-Urundi)

Minutée par :
CATRY
17/9/1959

Dactylo par :
MABUAKI
26/9/1959

Collat. par :
A. HYERVAUX

26-9-59

⊗ votre lettre du 10 septembre 1959, dont l'objet est cité en marge.

J'ai l'honneur de me référer à

Je signale à votre attention qu'il n'est pas possible de bénéficier en même temps des deux régimes en vigueur relatifs à l'octroi de bourses et prêts d'études et de bourses de voyages.

Si vous optez pour les dispositions provisoires, en vigueur avant le 15 novembre 1958, vous ne pourrez bénéficier que d'une intervention de 30.000 F; si au contraire vous sollicitez l'application des dispositions de l'A.R. du 30.10.1958, vous pourrez bénéficier d'une intervention de 36.000 F et dans ce cas les dispositions du même A.R. vous seront appliquées en ce qui concerne la bourse de voyage.

Je vous prie de vouloir bien préciser définitivement pour quel régime vous optez.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur-Chef de Service,
J. ABETS.

1 paragraphe
1 signature
s. l. pl.

Bururi, le 00 septembre 1959.-

A Monsieur le Directeur-Chef de la Direction de l'Enseignement du Gouvernement Général, à

LEOPOLDVILLE.-

Monsieur le Directeur Général,

J'ai l'honneur de me référer à votre lettre n°822/2753 du 17 août 1959, me priant de me transmettre d'urgence si je désire une intervention de 36.000 F en lieu et place d'une intervention de 30.000 F.

Quant aux bourses et prêt d'études, je désire une intervention de 36.000 F, mais quant à la bourse de voyage, j'ai opté pour les anciennes dispositions.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de ma considération distinguée.

Lorgio NIMUBONA
Kwitaba-Bututsi,
B.P. 31, BURURI (Ruanda-Urundi)

Nimubona

: GOUVERNEMENT GENERAL
8ème DIRECTION GENERALE
2ème DIRECTION
ENSEIGNEMENT MOYEN ET SUPERIEUR
2ème SECTION

Léopoldville, le 17.8.59

N° 822/2753

OBJET : Bourse d'études
1959 - 1960.

A Monsieur NIMUBONA Lorgio
Kwitaba, Bututsi
B.P. 31
BURURI
(Ruanda-Urundi)

Monsieur,

J'ai l'honneur de me référer à votre demande de bourse d'études relative à l'année académique 1959-1960.

Je signale à votre attention que par l'Arrêté royal du 13 mars 1959, paru au Bulletin officiel n° 8 du 15 avril 1959, le montant maximum de l'intervention du Gouvernement dans les frais d'études postsecondaires et universitaires a été porté à 36.000 F dont 24.000 F représentent la partie bourse et 12.000 F la partie prêt.

Je vous prie dès lors de vouloir bien me faire savoir de toute urgence si vous désirez obtenir une intervention de 36.000 F en lieu et place d'une intervention de 30.000 F.

Veillez agréer, Monsieur ,
l'assurance de ma considération distinguée.

LE DIRECTEUR-CHEF DE SERVICE, J. AERTS,



GOUVERNEMENT GENERAL

Léopoldville, le

8ème DIRECTION GENERALE

2ème DIRECTION

ENSEIGNEMENT MOYEN ET SUPERIEUR

2ème SECTION

N° 822/

025742 10-8-59

Beloumaudi

Ann.

1. ✓

OBJET

:

Demande de
Bourse d'études.

A Monsieur NIMUBONA Iorgio
Kwitaba, Bututsi

B.P. 31

BURURI

(Ruanda-Urundi)

Monsieur,

J'ai l'honneur de me référer à
votre lettre du 29 juillet 1959, dont l'objet est cité en
marge.

Je vous fais parvenir en annexe à
la présente une copie de la lettre n° 822/019513 du 18 juin
1959, par laquelle j'ai marqué accord de principe à l'octroi
d'une bourse et d'un prêt d'études et d'une bourse de voyage.

Veillez agréer, Monsieur,
l'assurance de ma considération distinguée.

Minutée par :
H. CATRY
4.8.59

Dactylo. par :
A. WETE
6.8.59

Collat. par :

H. Catry
4.8.59

8/8

POUR LE GOUVERNEUR GENERAL,
LE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT, R. SCHEPMANS,

Lgns

1 par
1 rign. s. l. pl.

8ème DIRECTION GENERALE

Léopoldville, le

2ème DIRECTION

ENSEIGNEMENT MOYEN ET SUPERIEUR

2ème SECTION

N° 822/

019513 18.6-59

Annexe :

OBJET : Etudes postsecondaires
ou universitaires au
Congo Belge ou au
Ruanda-Urundi.
Bourse et prêt d'études
et bourse de voyage
(A.R. du 30.10.58).

A Monsieur NIMUBONA Lorgio
Kwitaba, Bututsi
B.P. 31
BURURI (Ruanda-Urundi)

Monsieur,

Me référant à votre demande du 7
avril 1959, j'ai l'honneur de vous informer que je vous marque
accord de principe à l'octroi d'une bourse et d'un prêt d'étu-
des et d'une bourse de voyage afférents aux études que vous
comptez entreprendre au cours de l'année académique 1959-1960.

J'attire votre attention sur le fait
que cet accord ne préjuge en rien de la suite définitive qui
pourra être réservée à votre requête. Mon accord définitif
dépendra notamment du résultat favorable de l'examen de votre
dossier complet.

Je prends bonne note de votre désir
de continuer à bénéficier des anciennes dispositions en matière
de bourses et prêts d'études et de bourses de voyages.

Je rappelle à votre attention qu'en
vertu de ces anciennes dispositions, le montant maximum de
l'intervention qui peut être accordée s'élève à 30.000 F par
année académique.

Je vous prie de me faire parvenir
dès que possible une demande d'accord définitif accompagnée
des documents suivants :

- 1°- soit une déclaration de l'autorité attestant le paiement,
par les parents ou tuteurs, de l'impôt de capitation
afférent à l'année civile antérieure à celle qui précède
le 1er trimestre de l'année académique pour laquelle
l'intervention est sollicitée;

...

Minutée par :
H. CATRY
11.6.59

Dactylo. par :
A. WETE
16.6.59

Collat. par :
H. Catry

16.6.59.
B.6.

- soit une déclaration du Service des Impôts indiquant le montant (éventuellement mention : "néant") des revenus imposables, professionnels ou autres, des parents ou tuteurs, déterminés conformément aux dispositions du décret du 10 septembre 1951 et se rapportant à l'année civile antérieure à celle qui précède le 1er trimestre de l'année académique pour laquelle l'intervention est sollicitée.

~~Dans le cas d'étudiantes mariées, le revenu à prendre en considération est le revenu du conjoint.~~

- 2°- une attestation relative au nombre d'enfants à charge des parents ou tuteurs du candidat boursier.
- 3°- une attestation d'inscription, en qualité d'élève régulier non doubleur aux cours de l'année d'études pour laquelle l'intervention du Gouvernement est sollicitée ou une attestation d'inscription aux examens de la deuxième session.

Je vous saurais gré de bien vouloir me communiquer par même courrier toutes indications relatives au compte de chèques postaux ou au compte bancaire auquel devront être versées les différentes tranches de la bourse.

Veillez agréer, Monsieur,
l'assurance de ma considération distinguée.

POUR LE GOUVERNEUR GENERAL,
LE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT, R. SCHEPMANS,

11/10

LWS

1 per
1 sign. s. l. p.

Bururi, le 29 juillet 1959.-

82

VERIFIÉ

A Monsieur le Directeur général de l'Enseignement au
gouvernement général
à
LEOPOLDVILLE

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de m'informer suite à la demande de bourse et
prêts d'études que j'ai faite et dont l'accord principe ne m'est pas
encore parvenu.

En effet, je suis étudiant à l'Université officielle
d'Elisabethville où je viens de terminer la candidature des sciences
commerciales;

Ma demande fut formulée lorsque j'étais à l'Université, mais
j'avais donné mon adresse des vacances. Comme les autres étudiants ont eu
leur accord de principe à l'Université même, moi je le croyais à la maison
où je n'ai pas trouvé de réponse. Et c'est suite à cela que je tiens à
m'informer.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma
considération distinguée.

Longie NIMUBONA
Kwitaba Bututsi
B.P. 31 BURURI
R.U.

Nimub

82	1841	Entré e
	CL. 822	4 / 8 / 59
Réponse le / / 59 par		
82 /		
de G. G. - 80 - 82		
Classé sans suite		

UNIVERSITE OFFICIELLE DU CONGO BELGE
ET DU RWANDA-URUNDI

=====
BUREAU DES INSCRIPTIONS
=====

Je soussigné..... *Lorgio NIMUBONA*
né à..... *Maramvya*..... le..... *14-6-1936*
demeurant à..... *Kwitaba B.P. 31, BURURI (R.U.)*
inscrit à l'Université pour la première fois pour l'année académique *57-58*.
ai l'honneur de porter à la connaissance du Gouvernement Général que, en
application des dispositions de l'article 19 de l'ordonnance 80/94 du 26
février 1959, je désire continuer à bénéficier des dispositions réglemen-
taires en vigueur avant le 15 novembre 1958 en matière de bourses et prêts
d'études et de bourses de voyages.

La présente est destinée à être annexée à la demande d'accord
de principe que j'ai introduite le 6 avril 1959 pour l'année académique 59-60.

Elisabethville, le *6 mai 1959*.
(signature) *Primub*

Je soussigné Jean HIERNAUX, Recteur de l'Université Officielle
du Congo Belge et du Rwanda-Urundi, à Elisabethville, certifie que ~~M. NIMUBONA~~
Nimubona Lorgio..... a bien pris inscriptions depuis l'année

UNIVERSITE OFFICIELLE 1957 - 1958 .-
DU CONGO BELGE
ET DU RWANDA-URUNDI

ELISABETHVILLE

M. H. H.
Elisabethville, le 12 MAI 1959 .

UNIVERSITE OFFICIELLE DU CONGO BELGE
ET DU RUANDA-URUNDI

BUREAU DES INSCRIPTIONS

Ce document est à renvoyer avant le 1er avril,
en triple exemplaire, au Gouverneur Général du
Congo Belge et du Ruanda-Urundi, à Léopoldville

Je soussigné (1) *NIMUBONA Longio*
Né à *Maramoya* ~~Marie~~ - Célibataire (2),
~~de nationalité belge (européen ou congolais), luxembourgeoise,~~
ressortissant du Ruanda-Urundi (2),
dont les parents résident à (2) *Kwitaba (Bututsi)* (3),
~~dont les tuteurs résident à~~ *BURURI*

sollicite:

A.- une bourse et un prêt d'études (4) d'un montant global de (5)
30.000 francs. - Je m'engage à rembourser selon les
dispositions de l'article 15 de l'A.R. du 30 octobre 1958 la
partie prêt de l'intervention qui me sera accordée par le Gou-
vernement.

B.- une bourse pour les frais d'un voyage aller-retour de *Elisabethville*
Bururi (6) à *Elisabethville* (7).
(Je demande de bénéficier des mesures antérieures.)
Je sollicite cette intervention du Gouvernement pour les frais d'études
de la (8) *Faculté de Droit, Licence sciences écon. et financiers*
à l'établissement scolaire (9) UNIVERSITE OFFICIELLE A ELISABETHVILLE
pendant l'année académique 1959 - 1960.

Je suis titulaire du diplôme (ou certificat) de (10) *Je candi-*
date en sciences commerciales

J'espère être en possession à l'issue de l'actuelle année scolaire du
diplôme (ou certificat) de (11) *candidat en sciences*
commerciales

Je certifie sur l'honneur que les renseignements fournis par la présente
sont exacts.

Adresse exacte: *Kwitaba, Bututsi*
B.P. 31, BURURI (Ruanda-Urundi)

Date et Signature,

le 6 avril 1959.

Voir instructions au verso.

FORM. 41-21. - DEMANDE DE BOURSE ET PRET D'ETUDES ET (OU) DE BOURSE DE VOYAGE
POUR ETUDES POSTSECONDAIRES OU UNIVERSITAIRES (A.R. 30/10/1958).

Nimubona

UNIVERSITE OFFICIELLE DU CONGO BELGE
ET DU RUANDA-URUNDI

BUREAU DES INSCRIPTIONS

Ce document est à renvoyer avant le 1er avril,
en triple exemplaire, au Gouverneur Général du
Congo Belge et du Ruanda-Urundi, à Léopoldville

Je soussigné (1) ... NIMUBONA Lorgio
Né à ... Maramoya, Marie - Célibataire (2),
~~de nationalité belge (européen ou congolais), luxembourgeoise,~~
ressortissant du Ruanda-Urundi (2),
dont les parents résident à (2) ... Kwitaba (Bututsi) ... (3),
~~dont les tuteurs résident à~~ ... BURURI.
sollicite:

A.- une bourse et un prêt d'études (4) d'un montant global de (5)
... 30.000 francs. - Je m'engage à rembourser selon les
dispositions de l'article 15 de l'A.R. du 30 octobre 1958 la
partie prêt de l'intervention qui me sera accordée par le Gouvernement.

B.- une bourse pour les frais d'un voyage aller-retour de.....
... Bururi ... (6) à ... Elisabethville ... (7).
(Je demande de bénéficier des mesures antérieures)
Je sollicite cette intervention du Gouvernement pour les frais d'études
de la (8) ... Faculté de droit, Licence de Econ. et financières
à l'établissement scolaire (9) UNIVERSITE OFFICIELLE A ELISABETHVILLE
pendant l'année académique 1959 - 1960 .

Je suis titulaire du diplôme (ou certificat) de (10) ... Le candidat
nature en sciences commerciales

J'espère être en possession à l'issue de l'actuelle année scolaire du
diplôme (ou certificat) de (11) ... candidat en sciences
commerciales

Je certifie sur l'honneur que les renseignements fournis par la présente
sont exacts.

Adresse exacte: ... Kwitaba, Bututsi
B. P. 31, BURURI (Ruanda-Urundi)

Date et Signature,

le 6 avril 1959.

Voir instructions au verso.

Nimubona

UNIVERSITE OFFICIELLE DU CONGO BELGE
ET DU RWANDA-URUNDI

=====


ELISABETHVILLE

CABINET DU RECTEUR

Le Recteur de l'Université Officielle
du Congo Belge et du Rwanda-Urundi, à Elisabethville,
certifie que M^r *himubona*, *largis*
a réussi les épreuves de *I^o cand. sc. commerciales*
avec *satisfactions* en *juillet 1958* -----

Donné à Elisabethville, le 7 AVR. 1959

Le Recteur,


Jean HIERNAUX.

